Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 061-200045110-20221213-2022_43-DE

N° 2022-43

SITCOM
Région d'Argentan

Date de convocation : 01/12/2022

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de voix :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : .....

Et publication ou notification du : .....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES DE LA RÉGION D'ARGENTAN

Le 13 décembre 2022, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Présents : Jean-Marc BISSON, Valérie CHESNEL, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Jacques DROUIN, Cécile DUPONT, Claude FEROUELLE, Frédéric GODET, Philippe GRANDIN, Hervé LASNE, Xavier LE MENAHES, Gilles MALLET, Isabelle MOITEAUX, Jean-Louis PITEL, Jacques PRIGENT, Éric TOUZOT (suppléant), Jacques VIMONT.

Absents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Claudine BELLENGER, Patrick BELLANGER, Daniel BERRIER, Karine BOURDELAS, Hubert CHRISTOPHE, Thierry CLÉREMBAUX, Raymond ESNAULT Sylvain GAUDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Jean–Pierre LEROUX, Clotilde MICHEL.

Objet : Vente de 30 conteneurs d'apport volontaire d'occasion à l'entreprise EVIDENCE

Après un état des lieux du parc de conteneurs d'apport volontaire et après le retrait des derniers conteneurs d'ordures ménagères, il s'avère qu'il y a près de 250 conteneurs en stock. Pour certains, ils sont hors d'usage, et pour d'autres, ils ont besoin de rénovation. De plus, le SITCOM n'a pas besoin d'autant de stock.
Il a déjà été délibéré la vente de 46 conteneurs métalliques à l'entreprise SEP en juillet 2022. Dans la continuité des faits, il est alors proposé de vendre une partie de ce parc de conteneurs.

L'entreprise EVIDENCE de Bellême souhaite dans un premier temps en acquérir 30 pour une valeur de rachat de 100 €/conteneur. Le montant total de la vente sera alors de 3 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la vente de 30 conteneurs d'apport volontaire, d'une valeur de 100 €/conteneur pour une recette de 3 000 € TTC.

Le conseil syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de vendre à l'entreprise EVIDENCE 30 conteneurs pour la somme de 3 000€.
- Autorise le Président à réaliser les opérations de cession.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président

S.I.T.C.O.M
ARGENTAN

Publié par Fabienne Prat en qualité de directrice le 30 janvier 2023